

# DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE (Procédure de mise en concurrence / Contrat d'achat unique)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## Achat de services de consultance pour une étude sur l'accessibilité et l'inclusivité des Centres européens de la jeunesse Contrat n° 13/2024

Le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre un projet visant à améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des Centres européens de la jeunesse pour les jeunes en situation de handicap. Dans ce contexte, il recherche un ou plusieurs prestataires pour réaliser une étude exhaustive sur la manière d'améliorer l'autonomie de vie des participant·es en situation de handicap prenant part aux activités organisées et accueillies dans les bâtiments résidentiels des Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest. (voir Partie A de l'Acte d'engagement).

### A. REGLEMENT DE LA PROCEDURE D'ACHAT

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats<sup>1</sup>, l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 6 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat d'achat unique** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 180 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale, soit un consortium de personnes physiques et/ou morales.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) à **l'adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Offre - Appel à étude sur l'accessibilité et l'inclusivité des Centres européens de la jeunesse**. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, veuillez utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (CINQ) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Questions - Appel à étude sur l'accessibilité et l'inclusivité des Centres européens de la jeunesse.**

Type de contrat ▶	Contrat d'achat unique
Durée ▶	Jusqu'à exécution complète des obligations des parties (voir l'article 2 des conditions juridiques telles que reproduites dans l'acte d'engagement)
Date limite pour la soumission des offres ▶	<b>04/03/2024 23h59 CET</b>
Adresse e-mail pour l'envoi des offres ▶	<a href="mailto:youth_tenders@coe.int">youth_tenders@coe.int</a>
Adresse e-mail pour l'envoi de questions ▶	<a href="mailto:youth_tenders@coe.int">youth_tenders@coe.int</a>
Date prévisionnelle de mise en œuvre ▶	18/03/2024

<sup>1</sup> Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

## B. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont décrits dans la **Partie A de l'acte d'engagement** (voir ci-joint).

## C. PRIX

Tous les soumissionnaires sont invités à remplir le **tableau des prix** figurant dans la **Partie A de l'acte d'engagement**.

Les soumissionnaires **assujettis à la TVA** joindront également **un devis (facture pro forma)** rédigé sur papier à en-tête, comprenant les informations suivantes :

- le nom et l'adresse du prestataire de service;
- son numéro de TVA;
- la liste complète des services à fournir ;
- les prix par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);
- le montant total par type de livrables (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement, hors taxes);
- le montant total (dans la devise indiquée dans l'acte d'engagement), hors taxes, le taux de TVA applicable, le montant de la TVA et le montant TTC (toutes taxes comprises).

## D. ÉVALUATION

### *Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts*

(en signant l'acte d'engagement, vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)<sup>2</sup>

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays d'enregistrement, de résidence ou d'établissement ;
- qui constitue une entité qui agit dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale (coquille vide), a déjà créé ou est en cours de créer une telle entité ;
- qui a été impliquée dans une mauvaise gestion des fonds du Conseil de l'Europe ou fonds publics.
- qui est ou paraît être dans une situation de conflit d'intérêts ;
- étant un(e) agent(e) retraité(e) du Conseil de l'Europe ou un(e) agent(e) du Conseil de l'Europe ayant bénéficié d'un plan de départ anticipé ;
- qui est actuellement employé(e) par le Conseil de l'Europe ou était employé(e) par le Conseil de l'Europe à la date de lancement de la procédure d'achat ;
- qui, au cours des trois années précédentes, n'a pas satisfait à ses obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat conclu avec le Conseil de l'Europe menant à un refus total ou partiel de paiement et/ou à la résiliation du contrat par le Conseil de l'Europe.

### *Critères d'éligibilité*

- Être une société/consultant.e enregistré.e avec des preuves de compétence dans le domaine de l'appel
- **Au moins 5 (cinq) années** d'expérience professionnelle dans des domaines liés à l'objet de l'appel (ou à l'élaboration de normes d'accessibilité dans les structures résidentielles pour les personnes handicapées).
- La maîtrise de l'anglais ou du français est requise (niveau C1 ([CECR](#))).

### *Critères d'adjudication*

- **Critères de qualité (60%)**, dont :

---

<sup>2</sup> Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

- un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers et le sixième critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;
- un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait.

- Pertinence de l'expertise et de l'expérience du soumissionnaire dans les domaines couverts par le présent appel : analyse et formulation de recommandations visant à améliorer l'accessibilité et l'indépendance des participant·es handicapé·es dans les bâtiments fournissant des installations et des services résidentiels, de conférence, de restauration et de loisirs. (20%)
- Capacité à comprendre le contexte des valeurs, politiques et priorités du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe et à reformuler les besoins des CEJs de manière claire. (10%)
- Pertinence de la méthodologie adaptée au contexte des centres de jeunesse du Conseil de l'Europe, y compris un calendrier conforme aux dates de la réunion consultative. (15%)
- Compétences rédactionnelles en anglais ou en français. (15%)

- **Critères financiers (40 %).**

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

#### E. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'Arrêté 1395.

#### F. DOCUMENTS À FOURNIR

Les soumissionnaires sont invités à fournir :

- Un exemplaire de **l'acte d'engagement<sup>3</sup> rempli et signé (voir en pièce jointe) ;**
- Pour les soumissionnaires assujettis à la TVA uniquement, **un devis décrivant leur offre financière**, comme requis à la Partie C du dossier de consultation (voir ci-dessus) ;
- Documents d'enregistrement, pour les personnes morales uniquement ;
- CV du soumissionnaire pour les personnes physiques démontrant l'étendue de son expertise en ce qui concerne les différents types de handicaps et dans le domaine de l'accessibilité des locaux et installations résidentiels ;
- CV des personnes chargées de l'exécution du contrat (pour les personnes morales uniquement) ;
- Une description de la méthodologie proposée, en rapport avec le contexte et les besoins, y compris un calendrier détaillé, le nombre de jours et les ressources prévues pour mener à bien le projet et les produits livrables indiqués dans l'acte d'engagement ;
- Au moins deux échantillons de travaux/rapports écrits et tout autre document/lien démontrant une expérience antérieure en rapport avec l'objet de l'appel, les personnes morales doivent soumettre un échantillon de ce type pour chaque personne affectée à l'exécution du contrat ;
- Les coordonnées de 3 (trois) référents professionnels.

**Tous les documents seront soumis en français ou en anglais, à défaut de quoi l'offre sera exclue.**

**Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.**

**Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.**

\* \* \*

---

<sup>3</sup> L'acte d'engagement doit être complété, signé, scanné dans son intégralité (c'est-à-dire contenir toutes les pages), et envoyé dans un document compilé. Pour tous documents scannés, les fichiers devraient de préférence être au format pdf.